



COMMUNE DE
SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

COMPTE RENDU N° 01/2022

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué le 13 janvier 2022, s'est réuni le **jeudi 20 janvier 2022 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes**, en session publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT)
 Céline CHASTIN (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA)
 Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE)
 Elisabeth AUGER (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR)

EXCUSES : Evelyne ROULEAU, Jérôme MIRAT.

	Nombre de Conseillers
En exercice	27
Présents	21
Excusés	6
Votants	25 dont 4 pouvoirs

- Madame Anne-Marie OUMEDJKANE a été désignée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.
- Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

I. AFFAIRES BUDGETAIRES – DEMANDES DE SUBVENTION

A. AUPRES DE L'ETAT – DETR / DSIL

1. RENOVATION GROUPE SCOLAIRE DU BOURG – TRANCHE A-2

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de rénovation du Groupe scolaire Raymond Raoul Blusson dont le montant estimatif de la tranche A-2 de travaux s'élève à 500 000 € HT.
- **SOLLICITE**, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2022 auprès de l'Etat au titre de la DETR - Rénovation d'écoles communales :

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
500 000 €	DETR avec bonus Développement Durable	37 %	500 000 €	185 000 €

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DETR)	185 000 €
Autofinancement	315 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.
- **DIT** que ce dossier constitue la priorité n° 1 au titre des demandes de subvention DETR 2022 faites aux services de l'Etat.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

2. RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU BOURG – TRANCHE B-2

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE** de poursuivre les travaux de rénovation énergétique du Groupe scolaire Raymond Raoul Blusson dont le montant estimatif de la tranche B-2 de travaux s'élève à 908 000 € HT.
- **SOLLICITE**, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2022 auprès de l'Etat au titre de la DSIL :

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
908 000 €	DSIL	30 %	350 000 €	105 000 €

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DSIL)	105 000 €
Subvention DEPARTEMENT (Contrat solidarité)	60 000 €
Subvention AGGLO (FST)	30 000 €
Autofinancement	713 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.
- **DIT** que ce dossier constitue la priorité n° 1 au titre des demandes de subvention DSIL 2022 faites aux services de l'Etat.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

3. ENSEMBLE TEYSSANDIER – CREATION D'UN GARAGE ET D'UN LOCAL DE STOCKAGE

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE** de réaliser des travaux de rénovation de deux bâtiments communaux (grange et un séchoir à tabac) en créant un garage et un local de stockage dont le montant estimatif des travaux s'élève à 96 000 € HT.
- **SOLLICITE**, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2022 auprès de l'Etat au titre de la DETR : Construction et rénovation de locaux techniques :

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond	Estimation subvention
96 000 €	DETR	40 %	350 000 €	38 400 €

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DETR)	38 400 €
Autofinancement	57 600 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

- DIT que ce dossier constitue la priorité n° 2 au titre des demandes de subvention DSIL 2022 faites aux services de l'Etat.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

4. PARC DES SPORTS – CREATION PISTE D'ENTRAINEMENT POUR L'ATHLETISME

Après délibération, l'assemblée :

- DECIDE de réaliser les travaux de création d'une piste d'entraînement pour l'athlétisme dont le montant estimatif s'élève à 25 600 € HT.
- SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2022 auprès de l'Etat au titre de la DETR - Aménagement de petits équipements sportifs :

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond	Estimation subvention
25 600 €	DETR	25 %	200 000 €	6 400 €

- ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DETR)	6 400 €
Autofinancement	19 200 €

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.
- DIT que ce dossier constitue la priorité n° 3 au titre des demandes de subvention DETR 2022 faites aux services de l'Etat.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

B. AUPRES DE L'AGGLO - FST

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU BOURG TRANCHE B-2

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE** de poursuivre les travaux de rénovation énergétique du Groupe scolaire Raymond Raoul Blusson dont le montant estimatif de la tranche B-2 de travaux s'élève à 908 000 € HT.
- **SOLLICITE**, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2022 auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) au titre du FST :

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
908 000 €	FST	20 %	150 000 €	30 000 €

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DSIL)	105 000 €
Subvention DEPARTEMENT (Contrat solidarité)	60 000 €
Subvention AGGLO (FST)	30 000 €
Autofinancement	713 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

C. AUPRES DU DEPARTEMENT

1. AMENDE DE POLICE : AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETONS BOULEVARD DE FELETZ

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **DECIDE** de réaliser des travaux de mise en sécurité routière sur le boulevard de Féletz pour un montant estimatif de 38 000 € HT.
- **SOLLICITE**, au titre des amendes de police, un concours financier auprès du Département à hauteur de 35 % avec un plafond d'assiette éligible de 11 500 €.

- **ARRETE le plan de financement suivant :**
 - **Subvention Département (30,26 %) : 11 500 €**
 - **Autofinancement (69,74 %) : 26 500 €**

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

2. AMENDE DE POLICE : AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETONS RUE DES CHAMPS

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **DECIDE de réaliser des travaux de mise en sécurité routière sur la rue des Champs pour un montant estimatif de 36 000 € HT.**

- **SOLLICITE, au titre des amendes de police, un concours financier auprès du Département à hauteur de 35 % avec un plafond d'assiette éligible de 11 500 €.**

- **ARRETE le plan de financement suivant :**
 - **Subvention Département (31,94 %) : 11 500 €**
 - **Autofinancement (68,06 %) : 24 500 €**

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

3. PROGRAMME DE VOIRIE 2022

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE le programme de voirie 2022 (précité) pour un montant estimatif de 132 000 € HT.**

- **SOLLICITE, au titre du programme de voirie 2022, un concours financier auprès du Conseil Départemental de la Corrèze, à hauteur de 40 % d'une assiette éligible fixée pour la commune à 50 000 € HT.**

- **ARRETE** le plan de financement suivant :
 - **Subvention du Département : 20 000 €** (40 % assiette éligible 50 000 € HT)
 - **Autofinancement : 112 000 €** (env. 84,85 % du programme 2022 HT)
- **SOLLICITE** une dérogation pour pouvoir effectuer les travaux avant la délivrance de l'arrêté de subvention.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

4. ENTREE DU BOURG AVENUE DU COLOMBIER – TRANCHE 2

Après délibération, l'assemblée :

- **SOLLICITE**, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2022 auprès du Département conformément au Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 :

Désignation des travaux	Estimation travaux H.T.	Catégorie aide	Aide Conseil Départemental 2022
Entrée de bourg / Avenue du Colombier	160 000 €	3	15 000 €

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention 2021 DEPARTEMENT	25 000 €
Subvention 2022 DEPARTEMENT	15 000 €
Autofinancement	120 000 €

- **SOLLICITE** une dérogation pour pouvoir effectuer les travaux avant la délivrance de l'arrêté de subvention.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

5. PAB DU BOURG

Après délibération, l'assemblée :

- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2022 auprès du Département conformément au Contrat de Solidarité Communale 2021/2023:**

PAB DU BOURG			
Désignation des travaux	Estimation travaux H.T.	Catégorie aide	Aide Conseil Départemental 2022
Etude d'aménagement du Bourg	11 000 €	3	/
Aménagement RD152 Colombier / Réseaux Eaux Pluviales	145 600 €	11	30 000 €
Aménagement RD152 Colombier / Espaces publics	229 000 €	3	25 000 €
Aménagement place du Docteur Blusson	251 700 €	3	25 000 €
Aménagement terrains multisports (site Delclaud)	50 000 €	4	15 000 €
Allée, rue et place du 19 mars 1962	1 287 120 €	3	25 000 €
Total PAB du Bourg	1 974 420 €		120 000 €

- **ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :**

Subvention 2021 DEPARTEMENT	54 950 €
Subvention 2022 DEPARTEMENT	120 000 €
Subvention 2023 DEPARTEMENT	25 000 €
Autofinancement	1 774 470 €

- **SOLLICITE une dérogation pour pouvoir effectuer les travaux avant la délivrance de l'arrêté de subvention.**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

6. RENOVATION ECOLE DU BOURG

Après délibération, l'assemblée :

- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2022 auprès du Département conformément au Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 :**

RENOVATION DE L'ECOLE DU BOURG			
Désignation des travaux	Estimation travaux H.T.	Catégorie aide	Aide Conseil Départemental 2022
Diagnostic énergétique	6 000 €	2	/
Réhabilitation avec amélioration de la performance énergétique (T1)	1 885 000 €	5	60 000 €
Réhabilitation école bourg / Préau	293 000 €	1	15 000 €
Total RENOVATION ECOLE BOURG	2 184 000 €		75 000 €

- **ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :**

Subvention 2021 DEPARTEMENT	79 800 €
Subvention 2022 DEPARTEMENT	75 000 €
Subvention 2023 DEPARTEMENT	15 000 €
Autofinancement	2 014 200 €

- **SOLLICITE une dérogation pour pouvoir effectuer les travaux avant la délivrance de l'arrêté de subvention.**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

II. INTERCOMMUNALITE - CABB

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **DESIGNE** les représentants au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité comme suit :

Commission intercommunale pour l'accessibilité (1 titulaire et 1 suppléant)	
Titulaire	
Suppléant	

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

III. AFFAIRES DIVERSES

A. MODIFICATION DES STATUTS DU SIAV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification et la réactualisation des statuts du SIAV précitées.
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

B. AVIS SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLU DE LISSAC-SUR-COUZE

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **EMET un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Lissac-sur-Couze.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

IV. AFFAIRES SCOLAIRES – PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION 2020/2021

CONTRIBUTION A REGLER A LA COMMUNE DE MALEMORT POUR LES ENFANTS DE ST-PANTALEON SCOLARISES A MALEMORT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE l'état nominatif établi par la commune de Malemort au titre de l'année scolaire 2020/2021.**
- **DONNE son accord pour le versement à la Commune de Malemort de la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2020/2021 pour un montant de 1 087,56 €.**
- **DIT que la dépense est inscrite à l'article 6558 du budget de l'exercice en-cours.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE AVEC		
POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

V. INFORMATIONS DIVERSES

A. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) ET DES DECISIONS DE PREEMPTION

B. INFORMATIONS DIVERSES

Séance levée à 21 h 17